

Nous, Maire de RONCHIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2212-1 et suivants,

Considérant que suite à des intempéries sur le stade Pierre de Coubertin sis rue Sadi Carnot à Ronchin, la sécurité des biens et des personnes peut être compromise,

Considérant qu'il convient de prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des biens et des personnes,

Réf. Arrêté : ML/XT/AG/CD n°23/388

## ARRETONS

### Article 1<sup>er</sup> :

Le stade Pierre de Coubertin sis rue Sadi Carnot à Ronchin est fermé du 02 novembre 2023 au 05 novembre 2023.

Son accès est interdit à tout utilisateur sauf aux services municipaux et à toute personne dûment habilités.

### Article 2<sup>ème</sup> :

Une signalisation et des dispositifs matériels adaptés seront implantés sur le site.

### Article 3<sup>ème</sup> :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur du Service Technique, Monsieur le Directeur du Service des Sports, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4<sup>ème</sup> :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à RONCHIN, le 02 novembre 2023

Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe déléguée  
Maude LECLERCQ

The image shows a blue ink signature of Maude Leclercq over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RONCHIN' at the top and 'NORD' at the bottom, with a central emblem featuring a building and a star.

Toute la correspondance doit être adressée à :

**Monsieur le Maire**

**Hôtel de Ville**

650, avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

**Tél** : 03.20.16.60.00

**Fax** : 03.20.16.60.38

[www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)

Facebook : Ville de Ronchin